

CONTRAT DE DOMICILIATION

Entre les soussignés,

La société

Société : **CYBERCOMMUNICATIONS Sàrl, SOS SECRETARIAT** au capital de Euros 7622 ayant son siège social 20 rue de Molsheim 67000 Strasbourg inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° B 412 663 346 (97 B 782) représentée par Mme SCHUSTER Anne, responsable

Ci-après désignée le domiciliataire

et

La société.....
au capital de
ayant son siège social à.....
inscrite au RCS de.....
sous le N°.....
représentée par M.....

Ci-après désignée la personne domiciliée

EXPOSE

Il est précisé que l'objet de la société **CYBERCOMMUNICATIONS Sàrl, SOS SECRETARIAT** contient notamment la domiciliation de sociétés et que la société **CYBERCOMMUNICATIONS Sàrl, SOS SECRETARIAT** est titulaire en ce qui concerne les locaux sis 20 rue de Molsheim, 67000 Strasbourg.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er}

Conformément à l'article 261 du décret n° 84 406 du 30 mai 1984 tel que modifié et complété par le décret n° 85-1280 du 5 décembre 1985, la société **CYBERCOMMUNICATIONS Sàrl, SOS SECRETARIAT** représentée par Mme SCHUSTER Anne ci-dessus désignée, met à la disposition de la représentée par M.....
ci-dessus désigné, une adresse sise 20, rue de Molsheim - 67000 STRASBOURG afin que la société..... puisse établir son siège social.

Article 2

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction sauf préavis de résiliation présenté 2 mois au moins avant l'échéance du terme par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3

Les parties s'engagent expressément à respecter les conditions suivantes :

1. Le domiciliataire

Le domiciliataire s'oblige à informer le greffier du tribunal à l'expiration du contrat ou en cas de résiliation de celui-ci de la cessation de domiciliation de l'entreprise dans ses locaux.

2. La personne domiciliée

M.....
ci-dessus désigné, au nom et pour le compte de la société
s'engage expressément à utiliser effectivement et exclusivement les locaux comme siège social de la société. Il se déclare tenu d'informer le domiciliataire de toute modification concernant l'activité de la société. Il prend en outre l'engagement de déclarer tout changement relatif à la forme juridique et à l'objet de la société.

Article 4

La société
représentée par M.....
donne mandat à la société **CYBERCOMMUNICATIONS Sàrl, SOS SECRETARIAT**
représentée par Mme SCHUSTER Anne qui accepte, de recevoir en son nom toute notification.

Article 5

Le présent contrat de domiciliation est consenti et accepté moyennant une redevance mensuelle de 47,00 Euros H.T. et ce à compter du

Article 6

Les parties font élection de domicile à l'adresse des lieux loués.

Article 7

Les parties ne requièrent pas l'enregistrement des présents.

Fait à.....,
en double exemplaire
le

P.S. : Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des termes de la convention ».